

**COMMUNE DE GIRONDE-SUR-DROPT**  
**DELIBERATION - SEANCE DU VINGT SIX MAI 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt six mai à vingt heures, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

**Présents** : Mmes BENTEJAC, BERGADIEU, CASAGRANDE, CHIAPPA, LIZOLA, PLUMAUGAT, TEYSSANDIER, , MM BOS, BEYRIE, COMBE, DUPUY-CHAUVIN, FLAZINSKA, MOUTIER, SERVANTIE-LACROIX, TORRENTE,.

**Date de la convocation** : 19 mai 2014.

Monsieur Philippe MOUTIER a été nommé secrétaire.

Monsieur FLAZINSKA a souhaité immédiatement souligner une irrégularité dans le respect des délais de convocation à cette séance du Conseil municipal. Cette remarque a été démontrée sans fondement. Le délai de 3 jours pleins, date du tampon de la poste, a bien été respecté.

Monsieur le Maire a donné la parole à Madame CASAGRANDE qui a tenu à dénoncer devant le Conseil municipal les agissements de Monsieur FLAZINSKA et de Madame LIZOLA lors de l'élection du Maire et des conseillers le 11 mai 2014. Le contenu des propos de Madame CASAGRANDE est annexé au présent compte-rendu ; il peut être communiqué par voix de presse.

Monsieur FLAZINSKA a pris la parole pour opposer un manque de communication de documents avec la convocation. Il a été pris bonne note. Toutefois Monsieur le Maire a rappelé à Monsieur FLAZINSKA, qu'il connaît, de par son précédent mandat, les rouages du Conseil et que, à tout moment il peut venir en mairie chercher les informations souhaitées.

Les échanges qui ont suivis les deux interventions n'ont pas besoin d'être rapportés.

Monsieur le Maire a ouvert l'ordre du jour avec le premier sujet :

**INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS**

Le conseil municipal de la commune de Gironde sur Dropt

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour,

**Article 1<sup>er</sup>** - Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, et des adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 43 %.
- Adjoints : 16,50 %.

**Article 2 :** Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

**Article 3 :** Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

### **DELEGUES USTOM**

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant appelés à représenter la commune de GIRONDE SUR DROPT au sein de l'USTOM

Sont candidats :

Titulaire : Mr BEYRIE Yves

Suppléant : Mme BERGADIEU Florence

Vu les résultats de l'élection du délégué titulaire :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
  - À déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
  - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15
  - Majorité absolue : 8
  - A obtenu :
- Mr BEYRIE Yves : 15 voix

Vu les résultats de l'élection du délégué suppléant:

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
  - À déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
  - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15
  - Majorité absolue : 8
  - Ont obtenu :
- Mme BERGADIEU Florence : 15 voix

**PROCLAME** élus comme délégués de la commune de Gironde sur Dropt au sein de l'USTOM :

- Mr BEYRIE Yves délégué titulaire.
- Mme BERGADIEU Florence déléguée suppléante.

### **DELEGUES SIVU**

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant appelés à représenter la commune de GIRONDE SUR DROPT au sein du SIVU.

Sont candidats :

Titulaires : Mme BENTEJAC Christine

Suppléant : Mr SERVANTIE-LACROIX Pierre

Vu les résultats de l'élection du délégué titulaire :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
  - À déduire : bulletins blancs ou nuls : 1
  - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14
  - Majorité absolue : 8
  - A obtenu :
- Mme BENTEJAC Christine : 14 voix

Vu les résultats de l'élection du délégué suppléant:

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- À déduire : bulletins blancs ou nuls : 1
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8
- A obtenu :

Mr SERVANTIE-LACROIX : 14 voix

**PROCLAME** élus comme délégués de la commune de Gironde sur Dropt au sein du SIVU :

- MME BENTEJAC Christine , délégué titulaire.
- Mr SERVANTIE-LACROIX Pierre délégué suppléant.

### **DELEGUES SIAEPA**

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants appelés à représenter la commune de GIRONDE SUR DROPT au sein du SIAEPA.

Sont candidats :

Titulaires : Mr BOS Thierry, Mme Teyssandier Chantal, Mr FLAZINSKA Olivier

Suppléants : Mme PLUMAUGAT Alice, Mr MOUTIER Philippe,

Vu les résultats de l'élection des délégués titulaires :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- À déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8
- Ont obtenu :

Mr BOS Thierry : 14 voix

Mme TEYSSANDIER Chantal : 14 voix

Mr FLAZINSKA Olivier : 1 voix

Vu les résultats de l'élection des délégués suppléants:

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- À déduire : bulletins blancs ou nuls : 1
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8
- Ont obtenu :

Mme PLUMAUGAT ALice : 14 voix

Mr MOUTIER Philippe : 14 voix

**PROCLAME** élus comme délégués de la commune de Gironde sur Dropt au sein de SIAEPA :

- Mr BOS Thierry et Mme TEYSSANDIER Chantal , délégués titulaires.
- Mme PLUMAUGAT Alice et Mr MOUTIER Philippe délégués suppléants.

### **DELEGUES SIPHEM**

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant appelés à représenter la commune de GIRONDE SUR DROPT au sein du SIPHEM.

Sont candidats :

Titulaires : Mme CHIAPPA Graziella

Suppléants : Mr COMBE Antoine

Vu les résultats de l'élection du délégué titulaire :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- À déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8
- A obtenu :

Mme CHIAPPA Graziella : 15 voix

Vu les résultats de l'élection du délégué suppléant:

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- À déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8
- A obtenu :

Mr COMBE Antoine : 15 voix

**PROCLAME** élus comme délégués de la commune de Gironde sur Dropt au sein de SIPHEM :

- Mme CHIAPPA Graziella , délégué titulaire.
- Mr COMBE Antoine délégué suppléant.

### **DELEGUES PAYS HAUT ENTRE DEUX MERS**

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants appelés à représenter la commune de GIRONDE SUR DROPT au sein du PAYS DU HAUT ENTRE DEUX MERS.

Sont candidats :

Titulaires : Mr BEYRIE Yves et Mme CASAGRANDE Françoise

Suppléants : Mmes CHIAPPA Graziella et BENTEJAC Christine

Vu les résultats de l'élection des délégués titulaires :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- À déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8
- Ont obtenu :

Mr BEYRIE Yves : 15 voix

Mme CASAGRANDE Françoise : 15 voix

Vu les résultats de l'élection des délégués suppléants:

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- À déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8
- Ont obtenu :

Mme CHIAPPA Graziella : 15 voix

Mme BENTEJAC Christine : 15 voix

**PROCLAME** élus comme délégués de la commune de Gironde sur Dropt au sein du PAYS :

- Mr BEYRIE Yves et Mme CASAGRANDE Françoise, délégués titulaires.
- Mmes CHIAPPA Graziella et BENTEJAC Christine déléguées suppléantes.

### **DELEGUES SYDICAT MIXTE DU DROPT AVAL**

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant appelés à représenter la commune de GIRONDE SUR DROPT au sein du SYNDICAT MIXTE DU DROPT AVAL.

Sont candidats :

Titulaire : Mr SERVANTIE-LACROIX Pierre

Suppléant : Mr TORRENTE Bernard

Vu les résultats de l'élection du délégué titulaire :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- À déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8
- A obtenu :

Mr SERVANTIE-LACROIX Pierre : 15 voix

Vu les résultats de l'élection du délégué suppléant :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- À déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8
- A obtenu :

Mr TORRENTE Bernard : 15 voix

**PROCLAME** élus comme délégués de la commune de Gironde sur Dropt au sein du SYNDICAT MIXTE DU DROPT AVAL :

- Mr SERVANTIE-LACROIX délégué titulaire.
- Mr TORRENTE Bernard délégué suppléante.

### **DELEGUE OTEM**

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner 1 délégué appelé à représenter la commune de GIRONDE SUR DROPT au sein de l'OTEM

Est candidate :

Mme CASAGRANDE Françoise

Vu les résultats de l'élection du délégué :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- À déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8
- A obtenu :

Mme CASAGRANDE Françoise : 15 voix

**PROCLAME** élue comme déléguée de la commune de Gironde sur Dropt au sein de l'OTEM :

- Mme CASAGRANDE Florence

### **DELEGUES SDEEG**

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant appelés à représenter la commune de GIRONDE SUR DROPT au sein du SDEEG

Sont candidats :

Titulaire : Mr TORRENTE Bernard

Suppléant : Mr DUPUY-CHAUVIN Benoît

Vu les résultats de l'élection du délégué titulaire :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
  - À déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
  - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15
  - Majorité absolue : 8
  - A obtenu :
- Mr TORRENTE Bernard: 15 voix

Vu les résultats de l'élection du délégué suppléant :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
  - À déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
  - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15
  - Majorité absolue : 8
  - A obtenu :
- Mr DUPUY-CHAUVIN Benoît : 15 voix

**PROCLAME** élus comme délégués de la commune de Gironde sur Dropt au sein du SDEEG:

- Mr TORRENTE Bernard délégué titulaire.
- Mr DUPUY-CHAUVIN Benoît délégué suppléant.

### **DELEGUE SCOT**

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner 1 délégué appelé à représenter la commune de GIRONDE SUR DROPT au sein du SCOT

Est candidat :

Mr COMBE Antoine

Vu les résultats de l'élection du délégué :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
  - À déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
  - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15
  - Majorité absolue : 8
  - A obtenu :
- Mr COMBE Antoine : 15 voix

**PROCLAME** élu comme délégué de la commune de Gironde sur Dropt au sein du SCOT:

- Mr COMBE Antoine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50 et ont signé les membres présents.